

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Accusé de réception en préfecture
 066-216600726-20230918-DCM2023-27-DE
 Date de télétransmission : 20/09/2023
 Date de réception préfecture : 20/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 8
 Nombre de conseillers présents : 6
 Nombre de votants : 7

Date de convocation : 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt- trois, le 18 Septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney, Abdelhaq Achemirou
 Absents excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,
 Procurations : Alizée Desmet à Bruno CAGNY

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-27: TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'assemblée,

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	1	35 H
Adjoint administratif territorial	C	1	35 H
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	28/35ème
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35 H
Adjoint technique territorial	C	1	35 H
Adjoint Technique territorial	C	1	Temps non complet 17,5/ 35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- DE MODIFIER le tableau des emplois à compter de ce jour ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

